

Appel

Nous,

soussignés, citoyennes et citoyens engagés et responsables dans le mouvement associatif, le mouvement syndical ou en tant qu'élus, Maire ou Conseiller(e) municipal(e), départemental, régional(e), vivant dans le département d'Eure-et-Loir ou ailleurs mais soutenant la lutte de milliers de personnes qui souhaitent garder comme bien commun les RN 12 et 154 qui traversent l'Eure-et-Loir,

Dénonçons fortement ce projet de mise en concession des routes nationales 12 et 154 car ce projet représente :

Une spoliation,

- **Spoliation** puisque les tronçons déjà à 2 fois 2 voies payés par nos impôts seraient confisqués au profit d'un concessionnaire privé, à qui un péage serait octroyé.
- **Spoliation** puisque, selon les services de l'Etat, plus de 75% des personnes ayant participé à la concertation sont contre la mise en concession, et malgré cela, la procédure se poursuit.

Une discrimination,

- **Discrimination** pour les usagers de ces routes nationales puisque pour certains ce sera la sécurité mais payante et pour les autres l'insécurité sur les routes secondaires (12.000 véhicules/jour à St-Rémy-sur-Avre et 6.000 entre Dreux et Allaines cf. la DREAL).
- **Discrimination** au niveau du développement économique : le projet autoroutier renforcera les deux pôles urbains de Dreux et Chartres au détriment des zones rurales situées de part et d'autres de la RN 12 et de la RN 154.

Une inefficacité,

- **Inefficacité** parce qu'il ne répond pas aux besoins des habitants et des usagers de notre département en matière de mobilité durable.
- **Inefficacité** dans le cadre des contraintes climatiques qui imposent une certaine sobriété en matière de construction d'infrastructure, ce qui peut être réalisé par l'amélioration de l'existant.

Pour toutes ces raisons,

nous demandons que la Décision ministérielle du 25 juin 2010¹ soit annulée afin que l'ensemble des usagers puissent utiliser gratuitement leurs routes nationales 12 et 154 déjà bien sécurisées et que soit poursuivie l'amélioration de ce réseau routier, prioritairement à St-Rémy-sur-Avre.

Signataire :

¹ DM du Ministre Borloo - "Art 1 : Le principe de l'achèvement de l'aménagement de la RN 154 entre Nonancourt et Allaines, y compris de la section en tronc commun avec la RN 12, par recours à la concession, est retenu".